

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 26 MAI 2023

<b>DELIBERATION N°CP2023-05/4/13 DOSSIER N°5769</b>	<b>AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DES ÉLÈVES EN RESTAURATION SCOLAIRE ET CONTRIBUTION À LA BAISSE DES TROUBLES MUSCULO SQUELETTIQUES DES AGENTS</b>
---	--

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Jérémie SAUTY, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN  
Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE  
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME  
Hélène PILAT à Jérémie SAUTY  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Guy MARSALEIX à Bertrand LABAR  
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : Amélioration des conditions d'accueil des élèves en restauration scolaire et contribution à la baisse des troubles musculo squelettiques des agents**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2023-05/4/13 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

VU l'avis de la Commission CP - Vie collégienne, étudiante et Sports,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

-sous réserve de l'obtention du soutien financier de l'État à travers la DSID, dans les conditions mentionnées dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous d'engager le renouvellement du mobilier de la restauration scolaire des 16 collèges creusois dès la rentrée 2023,

Prévisionnel du projet HT*						
Matériel	Prix HT €	Quantité	Coût HT €	Taux DSID	DSID sollicitée €	Reste à charge CD23 €
Table anti-bruit 6 places	269,72	150	40 458,00	0,80 %	32 366,40	8 091,60
Table anti-bruit 4 places	213,21	300	63 963,00	0,80 %	51 170,40	12 792,60
Chaise	81,21	2 100	170 541,00	0,80 %	136 432,80	34 108,20
<b>TOTAL</b>	<b>2100 places de self</b>		<b>274 962,00</b>	<b>0,80 %</b>	<b>219 969,60</b>	<b>54 992,40</b>

(\*) Le CD23 récupérera la TVA sur les dépenses matérielles à hauteur de 16.404 %.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à solliciter les financements publics susceptibles d'être mobilisés pour ce projet et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**